

CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2017

Attention : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mille dix-sept

Le six février, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

Date de la convocation : 31 janvier 2017

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Elisabeth LUCAS – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINGUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION :

- Pascale AUDOIN à Véronique LE MEUR

Monsieur Guillaume LE DIODIC a été désigné, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par le conseil municipal

Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en vertu de cette délégation sont les suivants :

Décision n° 1 du 5 janvier 2017 :

- Il est décidé de souscrire une convention de service relatif à une mission d'assistance et de conseil à la gestion et au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société CYPRIM dont le siège social est situé à Challans (Vendée) avec la rémunération suivante : 4% des recettes de TLPE découlant des titres émis par la Commune. La durée de la convention est fixée à un an et se terminera le 31 décembre 2017.

- **Décision n° 2 du 5 janvier 2017 :**

- Il est décidé de souscrire un marché de travaux relatif à la réfection ou la création de la signalisation horizontale de la voirie communale avec l'entreprise HELIOS ATLANTIQUE basée à Lanester (Morbihan). Le marché à bons de commande est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit par période d'un an sans que la durée totale du marché n'excède pas trois ans.

- **Décision n° 3 du 5 janvier 2017 :**

- Il est décidé de souscrire un bail de location relatif à un garage de 22 m² situé 5 rue François Le Bail à Caudan avec Mme Christelle Le GAL. Le présent bail commencera à courir à partir du 1^{er} janvier 2017 et le loyer mensuel s'élève à 40 €.

- **Décision n° 4 du 19 janvier 2017 :**

- Il est décidé de souscrire un marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue Gadaud et de la rue des écoles avec le bureau d'études ARTELIA basé à Ploemeur (56). Les honoraires proposés sont un forfait de rémunération de 1 762.50 € HT pour la mission avant-projet et un forfait provisoire de rémunération pour la phase travaux à 5.9% pour un coût prévisionnel de travaux de 125 000 € HT.

- **Décision n° 5 du 19 janvier 2017 :**

- Il est décidé de souscrire un marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la voirie définitive sur la rue Lann Sapinenn avec le bureau d'études ARTELIA basé à Ploemeur (56). Les honoraires proposés sont un forfait définitif de rémunération de 5 475 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 80 600 € HT.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2017,
- de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Allain s'exprime en ces termes : « Le débat d'orientation ouvre la période de construction du budget qui va s'étaler jusqu'au vote le 2 mars. Ce débat obéit à des règles de formalisme auxquelles nous sommes contraints, règles par ailleurs amplifiées par la loi NOTRe. Le déroulé sera scindé en trois parties intégrées dans le document annexé.

Une première partie sur les éléments du contexte national.

Une seconde partie sur une analyse rétrospective 2016 (une sorte de compte administratif avant l'heure).

Une troisième axée sur nos propositions en termes d'orientations budgétaires.

En 2016, sur le plan du contexte national, toutes les conditions semblaient réunies pour un redécollage de l'économie française. Force est de constater que la France n'a pas réussi à sortir de la morosité ambiante. Et ce, alors que 2017 s'annonce comme une année à hauts risques.

Morosité persistante en effet avec, nous le verrons, un objectif de 1,5% de croissance affiché par le gouvernement qui ne sera pas tenu. Si le chômage s'est stabilisé aux alentours de 9,5%, l'activité n'a jamais réussi à se dynamiser sur la durée du quinquennat.

Contrairement à d'autres pays comparables, la France n'a pas su profiter d'une conjoncture rarissime et hautement bénéfique, à savoir «l'alignement historique des planètes» (taux d'intérêts – cours du pétrole).

L'ère de l'argent facile n'est-il pas en train de s'achever ? Aux Etats-Unis, la FED relève ses taux, en Europe la BCE résiste pour l'instant aux pressions.

En termes d'impondérables, il faudra compter sur «l'inconnue Trump» avec une possible gouvernance faite d'isolationnisme et de protectionnisme, mais aussi de mépris manifeste affiché sur une Europe qui ne compte pas, et sur une possible alliance stratégique avec la Russie avec toutes les conséquences directes sur une Europe encalminée et sur une France durablement affaiblie.

Le dernier budget du quinquennat, issu de la loi de finances pour 2017, a donné lieu à des sérieuses empoignades entre la majorité et l'opposition. Pour la majorité, « principe de responsabilité avec maintien de l'objectif de ramener le déficit de la France à 2,7% du PIB »; pour l'opposition au contraire, « bricolage et bidouillage » en termes de crédibilité et de sincérité budgétaires. C'est le jeu normal de la joute parlementaire.

Jeu normal si ce n'est que, pour la première fois, le Haut Conseil des Finances Publiques, autorité chargée depuis 2013 d'apprécier le réalisme des prévisions gouvernementales, a émis un avis d'une inédite sévérité à l'encontre des prévisions jugées «improbables».

« Improbables », les réductions de déficits publics pour 2017, de 3,3% à 2,7% du PIB.

Pire, le Haut Conseil considère même comme « incertain » le retour du déficit public en dessous de la barre des 3%. Les hypothèses du gouvernement ont été par ailleurs ébréchées, s'agissant de la prévision de croissance maintenue à 1,5% considérée « comme trop élevée » dans la mesure où la plupart des organismes de conjoncture anticipe un résultat inférieur.

Bref, vous l'aurez compris, il s'agit d'un budget 2017 «Canada Dry» avec toutes les apparences du sérieux mais aussi pas mal d'adjuvants.

Si le déficit de l'ensemble des administrations publiques est prévu à 2,7% (soit une baisse de 2,1% par rapport au début du quinquennat), l'Etat, lui, présente un solde négatif de 69,3 milliards d'euros (- 3%), quasiment identique au déficit prévisionnel 2016 (69, 9 milliards).

Pour rappel, le déficit de l'Etat était de 3,9 % en 2012. La réduction du déficit public aura, en grande partie, reposé sur les efforts de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales.

Seul bon indicateur, la part des dépenses publiques dans le PIB s'établit à 54,6%, avec une baisse continue depuis 2012, le taux étant à l'époque de 56%.

Pour terminer, le Haut Conseil juge par ailleurs « irréalistes » les économies prévues sur l'UNEDIC ainsi que de « fortes incertitudes » quant à la réalisation d'économies envisagée sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, de même que sur l'évolution des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Sur le volet des collectivités territoriales, la poursuite des baisses de dotations associée à une politique de renoncement se poursuit.

Politique de renoncement, oui assurément, dans la mesure où le gouvernement n'a pas souhaité, n'a pas voulu, réformer le mécanisme des dotations de l'Etat et notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'il répartit chaque année entre les collectivités alors que tout le monde s'accorde à dire que les mécanismes de répartition sont illisibles et incompréhensibles voire injustes..

Renoncement alors que cette réforme avait été annoncée en juin 2016 par le Président de la République lui-même à l'occasion du Congrès des Maires de France en précisant que cette réforme devait faire l'objet d'une loi de finances spécifique pour les collectivités en... 2018.

Revenons à 2017 où la participation des collectivités territoriales toutes confondues à l'effort de redressement des finances publiques, par le biais des baisses de dotation, s'élèvera à 2,67 milliards d'euros.

Seule bonne nouvelle donc, la baisse de (seulement) 2,67 milliards qui tient compte de la réduction de moitié de la contribution du bloc communal (communes et intercommunalités) et que le Président de la République avait annoncé. Dont acte.

Conséquence de trois années de baisse sévère des dotations qui, rappelez-vous, avaient suscité des mouvements de protestations et de grogne des élus, les

investissements publics locaux ont connu une chute de 15 points en 2014 : du jamais vu depuis 1983 même si ces investissements devraient amorcer une reprise en 2017.

En fait, l'essentiel de l'effort budgétaire pour les collectivités en 2017 va porter sur les mécanismes de péréquation destinés à soutenir celles qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Au total, les fonds de péréquation vont être abondés de 317 millions d'euros.

A la demande des élus, la DSU, qui vient en aide aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs recettes propres, va bénéficier d'une hausse de 180 millions d'euros. La DSR, quant à elle, va être augmentée de 120 millions et le fonds de péréquation pour les départements de 20 millions d'euros.

Enfin, le fonds de soutien à l'investissement local va être renforcé de 1 à 1,2 milliards d'euros. Une enveloppe partagée pour moitié entre le monde rural avec les contrats de ruralité, et pour l'autre moitié, destinée à financer les projets s'inscrivant dans les grandes priorités nationales.

Tout ceci pour vous dire qu'à part des mesures de soutiens techniques aux collectivités, il n'y a pas grand-chose à attendre. Nous sommes dans une phase d'entre-deux, année électorale oblige.

En matière d'analyse rétrospective, précisons qu'il ne s'agit pas d'examiner le compte administratif 2016 même si les chiffres insérés dans le document sont justes.

La volonté qui est la nôtre a été de mettre tous les éléments sur la table, parce que nous n'avons rien à cacher mais aussi pour mieux appréhender, tout à l'heure, la phase de construction budgétaire.

Sur le budget principal, rappelons que l'exercice budgétaire 2015 avait été considéré comme un excellent cru de par son autofinancement net dégagé que l'on avait qualifié de « record » (1 377 255 €).

L'exercice 2016 n'est pas loin d'aligner le record de l'an passé et ce, dans un contexte où les recettes provenant de l'Etat s'amenuisent, nous le verrons tout à l'heure.

En dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles 2016 sont en recul de 3,8% par rapport à 2015 et s'élèvent à 5 429 923 €.

Il est à noter qu'entre 2014 et 2016, les DRF sont en recul de plus de 280 000 €, ce qui illustre le succès de notre politique de rationalisation des dépenses engagée par la commune, singulièrement depuis 2014 et ce, pour faire face à la baisse brutale des dotations de l'Etat.

Les charges à caractère général (chapitre 11) sont en recul de 3,8% par rapport à 2015 (- 146 000 € sur la période 2014-2016).

La mutualisation de certaines dépenses n'est pas un vain mot : groupement achat énergie de Lorient Agglomération, mise en concurrence ou renégociation de contrats (entretien, maintenance...). Tout ceci a permis de réduire les charges courantes avec, il faut le dire, une totale adhésion des services municipaux.

Les frais de personnel (chapitre 12) sont en recul de près de 1%.

Malgré les mesures initiées par l'Etat et appliquées dans la fonction publique territoriale (+0,6% point d'indice au 1^{er} juillet 2016, revalorisation des catégories B, hausse des cotisations de retraite), la masse salariale a baissé du fait d'une gestion stricte des remplacements maladie ainsi qu'à un moindre recours à des contractuels avec aussi l'arrêt des temps d'activités périscolaires dans les écoles privées à partir de septembre 2016.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en baisse de 8,38% pour un montant de 849 846 €.

Malgré le déficit structurel de l'EHPAD, la subvention au CCAS aura été limitée à 325 000 € (410 000 € inscrits) grâce notamment à la mise en place de la ligne de trésorerie. Il est à noter qu'en 2014 la subvention s'élevait à 325 000 €, soit une baisse de 200 000 € sur trois exercices budgétaires.

La réduction minimale des subventions aux associations aura permis de dégager plus de 20 000 € d'économies entre 2014 et 2016. Cet effort demandé aux associations a été effectué sans que leur fonctionnement en soit bouleversé.

Enfin, plus de 18 000 € de dépenses sont à prendre en compte sur 2016 et qui concernent d'anciennes créances de la commune, que le Trésor Public n'a pu recouvrer en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Ce travail d'épurement des comptes n'avait pas été fait depuis plusieurs années par la Trésorerie d'où le montant important de la perte à constater en 2016.

Les charges financières (chapitre 66) sont en recul de plus de 6% ; un recul de 18 000 € sur trois ans, constat d'une gestion active de la dette et de la trésorerie.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,62%.

Néanmoins, entre 2013 (année où n'existait pas encore le prélèvement par l'Etat sur la DGF) et 2016, la perte des recettes réelles de fonctionnement s'est limitée à 52 070 € alors que la commune perdait dans la même période plus de 362 000 € de DGF.

Cela démontre que la commune a pu mobiliser d'autres recettes pour compenser cette forte érosion de DGF, sans toucher aux taux d'imposition.

Pour le remboursement des charges de personnel, le montant culmine à près de 100 000 € en raison d'un versement d'un capital-décès et de remboursement d'arrêts longue-maladie par le contrat d'assurance du personnel.

Au vu de la sinistralité, l'assureur Groupama a préféré dénoncer le contrat qui le liait à la commune pour deux années encore. La commune a pu obtenir des

conditions intéressantes pour les années 2017-2018 avec le nouvel assureur CNP- SOFAXIS suite à un appel d'offres.

Les recettes issues des services municipaux (chapitre 70) s'élèvent à 531 869 € (+ 2,34%) grâce à la bonne fréquentation du restaurant scolaire et de la piscine. Les services dédiés à la jeunesse (ALSH et service jeunesse) stagnent tout comme les abonnements à la médiathèque.

Les recettes tirées des impôts et taxes (chapitre 73) augmentent légèrement de 0,35%.

Rappel : les contributions directes avaient été estimées à 3 000 000 € au BP ; or 2 960 846 € très exactement ont été recouverts (2 949 635 € en 2015).

Une légère perte de recettes dans la mesure où l'Etat a, dans la loi de Finances, initié une exonération de la taxe d'habitation pour certains ménages sans que cela ait été compensé pour les collectivités locales.

Le FPIC a vu sa progression altérée avec un montant perçu de 94 321 € (115 000 € de recette escomptée lors du vote du BP 2016), malgré le fait que le fonds national ait été revalorisé par l'Etat en 2016.

La TLPE a vu ses recettes baissées de 14 500 €. Les entreprises, en raison du contexte économique, ont rationalisé leur parc d'enseigne. Néanmoins, avec plus de 200 000 €, la TLPE constitue une recette loin d'être négligeable.

Enfin, les droits de mutation ont atteint un niveau record de près de 260 000 € ; l'année 2016 ayant été riche en cessions immobilières, surtout pour les entreprises, signe de l'attractivité du territoire.

En ce qui concerne les dotations et participations (chapitre 74), la perte sèche continue avec un recul de 20%.

Comme prévu dans la loi de finances 2016, le prélèvement au titre du redressement des finances publiques sur la DGF a perduré et la commune a constaté une perte sèche de 150 944 €.

Quant aux compensations fiscales (TH, foncier bâti et non bâti), elles chutent de près de 47 000 € démontrant ici le désengagement régulier et continu de l'Etat.

La participation de la CAF est également en baisse mais ici la raison provient de la fréquentation à l'ALSH et au service-jeunesse qui a eu tendance à s'éroder.

Seuls, la dotation de solidarité rurale (+ 12 276 €) et le remboursement des contrats aidés (+ 21 550 €) ont connu une hausse en 2016.

S'agissant des autres recettes de gestion courante, les locations de la salle de Kergoff (+ 29,72%) se portent bien avec un montant de 43 627 € contre 25 377 € en 2014.

Enfin, on en a parlé tout à l'heure, le remboursement de sinistres d'assurance a été important en 2016 avec 35 565 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses en matière d'équipement et de travaux réalisés par la commune s'élève à 1 846 461 €.

Pour mémoire : 2,5 M€ de crédits avaient été votés lors du BP auxquels il faut rajouter 50 000 € lors de la décision modificative de décembre. Plus d'1,8 M€ ont été injectés avec un taux de réalisation des plus satisfaisants (72,41%), le plus haut depuis 2012.

Longtemps les travaux de voirie ont constitué les dépenses d'investissement privilégiées mais en 2016, tout comme en 2015, ce sont les travaux liés au patrimoine immobilier qui ont été mobilisés.

Les travaux sur le patrimoine immobilier ont mobilisé 1 385 500 € soit 54% des dépenses totales.

La rénovation et l'extension du gymnase a occupé la grande part de ces dépenses avec 1 185 735 € pour 2016. Au total, des études qui ont commencé sur l'exercice 2013 au paiement des dernières situations de marchés de travaux payés sur 2017, le coût de l'opération aura mobilisé 1 825 616 € TTC pour un équipement qui fait l'unanimité des clubs et des associations sportives.

Autre équipement qui fait l'unanimité, le parcours de glisse universelle aménagé en juin 2016 pour 69 149 €.

Autre dépense, le relooking intérieur de la salle des fêtes pour plus de 48 000 €.

Enfin, des travaux portant sur des menuiseries extérieures : 23 269 € (la salle Speicher et les tennis couverts), tout comme des travaux d'accessibilité pour 15 219 € aux tribunes foot et à la piscine.

Les travaux de voirie représentent 306 083 € et sont caractérisés par la fin de l'opération d'aménagement de la rue de Kergoff avec la mise aux normes et l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques pour 147 208 €. Au total, la rue de Kergoff aura mobilisé 1 266 973 € depuis 2013, date des premières études.

Les études relatives à l'aménagement de la voie verte de Kéranthro ont débuté en 2016 (3 696 €).

Des travaux ont été réalisés sur le réseau d'eaux pluviales pour 51 508 € notamment rue JP Calloch avant l'intervention sur le réseau d'eaux usées, compétence de Lorient Agglomération.

Enfin l'accès à l'IME Kergadaud a été réalisé pour 21 324 € ainsi que la réfection des trottoirs du centre-bourg (25 342 €).

Les acquisitions d'équipements ont représenté 154 878 € avec notamment les achats suivants : remplacement d'un camion du service voirie (35 640 €), remplacement d'une tondeuse pour les espaces verts (25 790 €) ; acquisition du nouveau véhicule électrique du service jeunesse (17 790 €).

Deuxième composante des dépenses dites d'investissement, nous parlons du remboursement du capital de la dette pour 417 702 € (383 099 € en 2015), montant en hausse en raison de la souscription et du déblocage en 2016 du prêt de la Banque postale de 600 000 €) et dont les échéances seront à payer en 2017.

Troisième composante des dépenses d'investissement avec une dépense exceptionnelle en 2016 qui sera à prévoir en 2017 avec le remboursement de l'avance de FCTVA que la commune a perçue en 2015 et qui a été remboursée en partie en décembre 2016 pour 128 607 €.

Les recettes d'investissement perçues en 2016 sont le FCTVA (269 039 €) que la commune a perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015 et grevé de TVA avec un taux de remboursement de 16,404%, la taxe d'aménagement pour 69 358 €, montant le plus bas depuis 2010 (109 014 € en 2014), les subventions pour un montant total de 235 976 € (20 689 € pour la rue de Kergoff, 3 000 € pour le local cyclo, 191 811 € pour la rénovation du gymnase, 20 476 € pour l'aménagement de l'espace de glisse).

Enfin, notons l'emprunt de la Banque Postale, souscrit en 2015, pour un montant de 600 000 € et déblocqué en 2016.

En conclusion provisoire sur cet avant compte administratif 2016, précisons que malgré les craintes que nous pouvions avoir en début d'exercice, l'autofinancement de la commune aura été préservé en 2016. L'autofinancement brut (RRF-DRF) s'élève à 1 737 970 € (1 760 355 € en 2015).

Et après le remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net dégagé est de 1 320 348 € (1 377 255 € en 2015).

Dégager un tel niveau d'autofinancement dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, et sans augmenter la pression fiscale, demeure un beau challenge. Un défi atteint grâce à la mobilisation de tous les services municipaux et sans altérer pour autant le service rendu à la population.

Sur le budget du Lenn Sec'h, les dépenses liées à la viabilisation de la tranche B1 ont été réalisées pour un montant de 449 150 €.

Ceci concerne la mission de maîtrise d'œuvre, l'assistance architecturale, ainsi que les travaux liés aux aménagements des espaces verts et de l'éclairage public.

Par ailleurs, le reliquat de factures concernant les fouilles archéologiques a été réglées.

Les intérêts liés à la dette de la ZAC se sont élevés à 54 082 € (44 564 € en 2015).

En recettes, 23 lots de la tranche B1 ont été vendus pour 885 027 €.

87 821 € ont été perçus au titre de la subvention de l'INRAP pour le financement des fouilles.

En 2016, le reliquat du prêt relais (1 500 000 €) ayant financé la tranche A, a été remboursé et a été refinancé par un nouveau prêt relais d'1,5 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole.

D'autre part, la commercialisation de la tranche B1 ayant débuté, 1 M€ du prêt-relais d'1,9 M€ a été remboursé.

Le déficit de clôture du budget ZAC s'élève à 1 306 260 M€, mais la valeur des lots libres restant à prendre s'élève à près de 1 M€, ce qui permettra de réduire ce déficit.

Cette année, il nous a paru intéressant de mettre en relief les ratios de certaines villes de Lorient Agglomération et de taille comparable.

Les dépenses de fonctionnement pour Caudan peuvent être comparées à celles de Quéven, commune disposant d'un parc immobilier et services municipaux analogues. Le tableau montre que la pression fiscale est plus importante sur les autres communes. Les rentrées de DGF et de DSR sont bien plus faibles qu'ailleurs en raison du potentiel fiscal plus élevé de la commune, potentiel fiscal pris en compte dans le calcul de ces dotations. L'autofinancement caudanais est très satisfaisant et permet ainsi à la commune d'avoir une très forte capacité de désendettement. L'endettement communal caudanais est très faible même si ici les ratios tiennent compte du budget principal et non des budgets annexes.

Un mot sur la structure des emprunts. L'objectif est de contenir la dette afin de garder in fine un autofinancement satisfaisant. Pour la première fois depuis 2012, la commune a eu recours à l'emprunt en 2016 et ce, pour financer le programme d'extension et de rénovation du gymnase. Un prêt de 600 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale pour une durée de 12 ans, débloqué en juin. La souscription de ce prêt marque donc un léger arrêt au mouvement de désendettement.

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette communale (hors budget ZAC) s'élève à 2 726 453 €, soit 390 € par habitant (862 € pour les communes de la même strate), ce qui demeure faible.

Notre capacité de désendettement est de 1,57 années en 2016 (contre 1,45 en 2015), ce qui est très satisfaisant.

Ce critère est important et il nous faudra tenir le cap à l'avenir.

Il nous faudra en effet tenir le cap, pour conserver des marges de manœuvre, piocher le moins possible dans l'autofinancement net. Nous le disons dès à présent, l'objectif pour Caudan est de ne pas avoir de recours à l'emprunt pour les années 2017-2018.

Vous le constatez, la dette caudanaise est relativement jeune ; seulement 3% de la dette va s'éteindre dans les trois prochaines années. A part 2017 où deux emprunts vont disparaître pour près de 100 000 € d'annuités, les autres exercices ne seront pas marqués par un forte extinction de la dette. D'où, notre prudence pour les années 2017-2018.

Enfin, 94% de l'encours de la dette est classé A (taux fixe et variable classiques sans risques). Seuls 3% de la dette représentant un encours de 87 111 € est considérée en risque B, c'est-à-dire des prêts assortis d'une barrière simple et sans risque d'envolée de taux.

En résumé, la dette caudanaise est caractérisée par son niveau réduit, en volume de son encours, bien diversifiée selon les établissements prêteurs et ne présentant pas de risques au niveau de la structure de ses taux.

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette du budget ZAC s'élève à 4 371 744 € (5 652 041 € au 1^{er} janvier 2016) : 1 500 000 € relatif au prêt-relais concernant la viabilisation de la tranche A à rembourser en mai 2019 ; 900 000 € relatif à un prêt-relais concernant la viabilisation de la tranche B (à rembourser en mars 2018). Ces deux derniers prêt-relais et l'emprunt sont détenus par le Crédit Agricole, financeur historique de la ZAC. Enfin, 1 971 744 € sont relatifs au prêt ayant servi à financer l'acquisition des terrains et qui se termine ne 2022.

Au 31 décembre, les effectifs de la commune s'établissent à 99 agents avec 69 titulaires et contractuels, 13 agents non titulaires occupant un poste permanent, 17 contractuels.

Sur la pyramide des âges, plus des deux tiers du personnel est âgé de 45 ans et plus ; plus de 20% âgé de 55 ans, ce qui aura un impact sur la politique de recrutement de la commune dans les années à venir.

Afin de cadrer les orientations budgétaires pour 2017, il est nécessaire de rappeler que depuis l'instauration du Pacte de stabilité par l'Etat en 2014 avec les restrictions budgétaires sous-jacentes, les collectivités locales sont rentrées dans une ère caractérisée par une incertitude marquée par l'absence de lisibilité de l'action de l'Etat.

Dès lors, afin que les incertitudes évoquées ne se transforment pas en malaise, les principes de bonne gestion appliqués depuis 2014 par Caudan, doivent continuer à perdurer.

Un budget ne se construit pas sur du sable, si vous me permettez l'expression. Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et la construction d'un budget, c'est un peu comme les fondations d'un immeuble. Il nous faut des socles, piliers, des piliers solides en béton armé sur lesquels nous pouvons poser les bases.

Ces piliers, ces bases, quels sont-ils ?

Il faut d'abord éviter l'effet ciseau en fonctionnement. Pourquoi ? Nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement même s'il nous sera plus difficile, nous l'avons vu, d'en faire autant, d'en faire plus, car nous ne pourrions plus économiser près de 100 000 € comme nous avons pu le faire sur deux exercices précédents avec le concours des services municipaux. Néanmoins, il nous faudra rester sur cette ligne directrice en 2017.

Ensuite, il faut dégager de l'autofinancement. C'est un critère essentiel. L'exercice 2017 risque de voir un autofinancement (brut) en recul en raison de la stabilisation des dépenses et de la baisse annoncée des recettes.

Après, il faut maintenir un effort d'équipement à hauteur de 2,2 M€, 2,3 M€ au maximum. Nous venons de le voir, il nous faut prendre en compte dans le programme d'investissement le recul de l'autofinancement brut. Mais il nous faut parallèlement continuer à investir. Une pause relative, toute relative, dans la mesure où les crédits prévisionnels d'équipement et de travaux devraient se situer aux alentours de 2,2 M€, 2,3 M€, ce qui est moindre que les années précédentes (3,2 M€ en 2015, 2,5 M€ en 2016 et en 2014) mais significatif pour une commune de notre importance.

Quatrième pilier, il est nécessaire de contenir l'endettement en évitant l'emprunt en 2017. Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette commune (hors ZAC) est de 2 726 453 M€, soit 390 € par habitant (862 € en moyenne départementale). Une dette caudanaise faible et l'objectif sera d'éviter l'emprunt en 2017 et ce pour deux raisons : en raison du bon autofinancement dégagé sur 2016 (1,75 M€) qui permettra de financer une partie de l'investissement 2017. La deuxième raison est qu'avec 2,3 M€ maximum, l'investissement prévisionnel s'en trouve réduit même s'il s'agit d'une pause toute relative.

Cinquième et dernier pilier, il est indispensable de préserver la marge de manœuvre fiscale. Entendons-nous bien, et malgré la stagnation et la baisse des ressources, nous proposerons de ne pas actionner le levier fiscal et ce, afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages caudanais.

Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement s'articulent autour de la nécessité de dégager de l'autofinancement, oui, mais cela doit passer par des dépenses réelles que l'on maîtrise.

Il faut rappeler que les dépenses ont baissé de près de 100 000 € par an en trois ans. Le cap de 2017 sera, bien sûr, de rester sur cette ligne directrice même si d'autres paramètres peuvent venir perturber cet objectif.

Dès lors, annoncer une nouvelle baisse forte des dépenses serait présomptueux au risque de ne plus pouvoir rendre un service optimum à la population.

Sur les dépenses de fournitures et de services, pour 2017, il faudra être réaliste. Les efforts déployés par tous les services municipaux pour baisser les charges courantes ne pourront être maintenus et la poursuite de la baisse de ces dépenses sera difficile du fait du renchérissement du coût de l'énergie et des carburants, de l'inflation en sommeil qui tend à repartir, du fait que quasiment tous les contrats ont fait l'objet d'une renégociation, de nouvelles économies seront donc difficiles à dégager.

Le chapitre consacré aux dépenses de personnel devrait connaître en 2017 une augmentation mais toute relative, moindre qu'annoncée initialement. Nous venons d'avoir les dernières simulations, ce serait une augmentation située entre 20 000 et 25 000 € au maximum. Il nous faudra prendre en compte la revalorisation du point d'indice, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le

protocole de parcours professionnels (PPCR), les augmentations de cotisations patronales et salariales.

Sur les autres charges de gestion courante, l'objectif est également une reconduction des crédits car une baisse ne semble pas réalisable.

La baisse de 2% en 2015, puis la stabilisation des subventions aux associations, a permis de dégager des économies mais le soutien au monde associatif est également important, dès lors une nouvelle baisse des subventions semble difficile.

Par ailleurs, il ne semble pas possible de baisser la subvention au CCAS (325 000 € en 2015). La subvention de la commune est encaissée par le CCAS. Elle permet de faire face au besoin de financement de l'EHPAD qui est un budget annexe du CCAS. La situation financière de l'EHPAD s'étant dégradée en 2016, le recours à la subvention communale risque de s'amplifier malgré, il est vrai, la présence d'une ligne de trésorerie.

Sur les charges financières, elles baisseront légèrement et seront à un point assez bas (90 000 €).

Sur les atténuations de charges, le prélèvement de la pénalité pour le déficit de logements sociaux au titre de la loi SRU s'élèverait à 57 000 € contre 41 779 € en 2016.

Sur les dotations de l'Etat, le montant à percevoir concernant les dotations de l'Etat ne sera connu qu'en cours d'année sachant que les premiers enseignements de la loi de finances ne sont pas engageants. Le montant de la DGF qui serait perçu en 2017 est encore aléatoire car la loi a encore modifié certaines composantes. Néanmoins, le montant devrait se situer autour de 230 000 € avec la prise en compte de la reconduction du prélèvement à la contribution au redressement des finances publiques, prélèvement qui sera réduit par rapport à 2016 suite à l'annonce au Congrès des Maires par le Président de la République. Pour rappel, la DGF s'élevait en 2013 à 683 000 €, soit une perte de 456 037 € en quatre ans, date du début de la saignée.

La dotation de solidarité rurale (DSR) représente 130 000 € pour Caudan.

Sur le FPIC, la loi de finances maintient le niveau de 2016 d'où une recette espérée de 94 000 €.

En ce qui concerne les compensations fiscales, il est prévu une recette de 95 000 €.

En conclusion sur les dotations de l'Etat, la prévision de la perte des dotations atteindrait près de 85 000 € par rapport à 2016, montant qui aurait pu être encore plus conséquent sans le geste du Président de la République vers les collectivités.

Sur les ressources propres de la commune (impôts et taxes, TLPE, droits de mutation qui représentent près de 75% de nos recettes de fonctionnement), les financements extérieurs se réduisant fortement, Caudan devra compter de plus en plus sur ses propres ressources pour garantir le maintien de son autofinancement.

Nous savons que le Parlement a voté une faible revalorisation forfaitaire des bases (+ 0,4%) et que le prélèvement au titre de la loi SRU augmente. Dès lors, la prudence sera de mise et il est prévu d'inscrire la même recette perçue en 2016 à savoir 2 960 000 M€.

Le principe de précaution est appliqué pour les estimations prévisionnelles en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à hauteur de 190 000 €.

Idem pour les droits de mutation : le record de 2016 ne pourra être raisonnablement atteint avec un niveau de 150 000 € affiché.

Sur les recettes liées au fonctionnement des services municipaux, que dire ici si ce n'est que l'optimisation des horaires au public, la hausse même minime des tarifs, ne vont pas changer grand-chose dans la mesure où ces recettes restent marginales à hauteur de 7% de l'ensemble des recettes générales.

Sur les dépenses d'investissement, la philosophie en termes de construction budgétaire devra prendre en compte les paramètres suivants. D'abord, le recul de l'autofinancement brut (1,737 M€ à 1,4 M€) est à prendre en compte pour le montage du programme d'investissement 2017. Ensuite, l'effort d'équipement soutenu de ces dernières années avec des aménagements de voirie (rue de Kergoff, route de Caudan, la rénovation du gymnase ...), cet effort d'équipement fera l'objet d'une pause, d'une pause relative en 2017 avec notamment le lancement d'études concernant des opérations conséquentes ce qui permettra, et ceci est important, de ne pas avoir à recourir à l'emprunt. Enfin, ce soir, il s'agit d'examiner les grandes lignes directrices « brutes de décoffrage » qui seront à moduler, à ajuster voire à trancher dans les jours prochains. Et faut-il le rappeler, ces grandes lignes s'inscrivent dans la continuité du programme sur lequel nous avons été élus en 2014.

Ces projets, quels sont-ils ?

En premier lieu, le lancement du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie. Les éventuelles acquisitions foncières et la rémunération d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage lié à cette opération, seront à prévoir avec 130 000 € de crédits prévisionnels pour des débuts de travaux aux alentours de 2019.

Ensuite, la requalification du Parc d'activités de Kerpont. Il s'agit ici de répondre à la demande des industriels et commerçants de Kerpont, première zone d'activités du Morbihan en termes d'emplois. Il ne s'agira pas de faire tout, tout de suite. Un programme qui sera étalé sur plusieurs années, sur plusieurs exercices, à mettre en œuvre afin de rénover une voirie vieillissante mais sans apporter d'aménagements « luxueux ». L'opération estimée à 2,4 M€ dans sa totalité débutera en 2017 par une étude du projet ainsi que par une première tranche de travaux qui est estimée à 990 000 €.

En troisième lieu, l'aménagement de la voie verte de Kéranthro – Montagne du Salut. Les études ont commencé avec une première tranche qui sera planifiée au printemps pour 220 000 €.

Sont à prendre en compte des travaux de voirie pour les rues Madame Gadaud et des Ecoles : Les réseaux d'eaux ayant été modernisés, la voirie devra être refaite pour un montant prévisionnel de 240 000 €. Par ailleurs, le réseau secondaire de la rue Lann Sapinenn devra être traité.

Les équipements sportifs ne seront pas oubliés pour autant avec près de 200 000 € de crédits prévisionnels : l'abri boulo-drome (70 000 €), une aire de jeu à Kergoff et dans la Zac (100 000 €) et le parcours santé (10 000 €).

Concernant les services techniques, une dotation de 75 000 € est prévue pour le renouvellement de véhicules et de matériel.

Au total, les crédits prévisionnels d'équipement et de travaux à inscrire au BP 2017 devraient atteindre 2,3 M€.

2,3 M€ en termes d'investissements prévisionnels, c'est un peu moins que ce que nous avons l'habitude de faire, mais c'est déjà significatif. Cette réduction, toute relative, cadre avec la volonté qui est la nôtre de réduire l'investissement afin de faire face à la baisse de l'autofinancement.

Encore une fois, tout n'est pas figé et les arbitrages auront lieu courant février sous l'autorité du maire.

D'autres dépenses d'investissement sont à prévoir : le remboursement du capital de la dette qui s'établira à 425 000 € ; comme en 2016, la seconde part de l'avance remboursable du FCTVA 2015 qui est à inscrire pour 108 607 €.

Les recettes d'investissement prévisionnelles qui devraient être perçues sont les suivantes : le FCTVA pour 275 000 €, la taxe d'aménagement pour 40 000 €.

A noter que les subventions ne sont pas inscrites pour respecter le principe de sincérité budgétaire, car les demandes sont en cours et les montants ne sont pas notifiés.

L'autofinancement net prévisionnel serait de 850 000 €.

Aucune souscription d'emprunt n'est prévue. L'autofinancement dégagé en 2016 va permettre de financer une partie de l'investissement 2017 même si un emprunt d'équilibre sera à inscrire.

Nous arrivons au terme de la présentation des orientations budgétaires. Nous avons souhaité, une fois de plus, mettre tous les éléments sur la table. Place maintenant au débat.

Merci de votre attention ».

Monsieur Dermay intervient en ces termes : « Depuis 2015, les collectivités territoriales ont contribué aux économies dans la dépense publique. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de ralentir la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités et, dans le même temps, de préserver la capacité d'investissement local.

Pour cela, les mesures prises depuis 2015 combinent la baisse des dotations de fonctionnement et des mesures spécifiques de soutien à l'investissement. La baisse des dotations de fonctionnement a conduit à une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales de 3,5 Md€ en 2015 puis de 3,3 Md€ en 2016, après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014.

Cette baisse des dotations de fonctionnement a conduit à constater effectivement, en 2015, un ralentissement des dépenses de fonctionnement des collectivités. Ce ralentissement leur a permis d'enregistrer pour la première fois depuis 2003 un solde positif et ainsi de reconstituer leur épargne brute, et donc leur capacité à investir. Les données disponibles sur l'exercice 2016 confirment cette tendance.

Dans le même temps, le Gouvernement a adopté depuis 2015 de nombreuses mesures de soutien à l'investissement local, notamment avec l'augmentation des taux de remboursement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en 2015 et l'élargissement de son assiette en 2016, la majoration de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 200 M€ en 2015

Le fonds de soutien à l'investissement local sera reconduit en 2017 et porté à 1,2 Md€, au bénéfice des projets portés par les communes et les intercommunalités

C'est vrai, Le Haut Conseil des finances publiques a adopté, le 24 septembre 2016, un avis relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017.

Il considère notamment que les prévisions de croissance du Gouvernement pour 2016 et 2017 (1,5%) sont « un peu élevées au regard des informations connues ». Les hypothèses d'inflation retenues pour 2016 (0,1%) et 2017 (0,8%) sont jugées raisonnables.

Mais tout le monde ici est conscient que faire des pronostics pour 2017 semble bien hasardeux, le contexte politique actuel en est la preuve. Les annonces de certains candidats à l'élection présidentielle, comme la diminution de 500 000 fonctionnaires et la diminution par 3 de la DGF, voire sa suppression peuvent inquiéter les responsables locaux

Alors, présenter le budget 2017 de l'Etat comme étant « Canada dry », comme mentionné dans le document sur le DOB me semble trop caricatural, j'aurais préféré que vous le dénommiez « sex on the beach », surtout qu'en 2018, on risque d'avoir un budget « mort subite ».

Maintenant, la « dernière marche » est maintenue en 2017, mais comme annoncé par François Hollande au dernier congrès des maires, elle sera

fortement atténuée pour le bloc communal (communes et intercommunalités), la baisse de DGF étant de 1 milliard d'euros au final (au lieu de 2,1 milliards d'euros).

En parallèle, la réforme de la DGF a fait l'objet de plusieurs rapports. Les lois de finances votées fin 2016 se situent dans la continuité de ce qui a été décidé pour les finances locales depuis 2012 : la contribution au redressement des comptes publics sera de nouveau acquittée par les collectivités locales cette année – quoi qu'atténuée pour les communes et intercommunalités.

Mais la réforme globale de la DGF est repoussée au mieux en 2018, cette décision avait déjà été annoncée début juin par le Président de la République devant les maires, au regard de l'impossibilité de trouver un accord politique large au sein de la majorité comme de l'opposition.

S'agissant des péréquations, les inégalités territoriales sont toujours dans le viseur. Cependant, après être passé de 150 millions d'euros en 2012 à un milliard en 2016, il a été décidé de stabiliser à ce niveau le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

Mais les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurales (DSR) seront à nouveau fortement augmentées en 2017, de 180 millions d'euros chacune. Ces dotations, qui contribuent à réduire les inégalités de richesse et de services publics entre communes, au sein des zones urbaines, comme des territoires ruraux, n'auront jamais augmenté aussi vite que sous ce quinquennat.

Pour l'investissement local, les fonds de soutien sont reconduits. Un grand nombre de mesures a été pris ces deux dernières années afin d'atténuer au mieux l'effet sur l'investissement local de la baisse des concours financiers versés par l'État. En 2016, un fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) a été mis en place, de 1 milliard d'euros. Il sera porté à 1,2 milliard d'euros en 2017 ; les fonds étant destinés à financer le pacte Etat-métropoles, mais surtout les territoires ruraux, au travers de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Si l'investissement local a fortement chuté en 2014-2015, pour partie du fait de la baisse des dotations, les dernières études de conjoncture, comme celle de la Banque postale en novembre, annoncent une reprise de celui-ci en 2016.

Elle reste toutefois modeste, j'en conviens, et serait uniquement portée par les communes et intercommunalités, l'investissement des départements et des régions continuant de diminuer.

Pour revenir sur l'aspect purement communal, sur l'analyse rétrospective 2016, le document en notre possession est très complet, et j'en profite pour remercier et féliciter le service financier pour la qualité du travail réalisé.

Peu d'observation à formuler, si ce n'est que la taxe additionnelle sur les droits de mutation bat des records et que cela permet d'avoir un bilan financier bon, voire très bon. Comme vous le soulignez, c'est un bon marqueur pour la valorisation de notre commune.

Certes, en 2016 les RRF ont diminué de 2,62%, mais vous avez l'honnêteté d'indiquer qu'entre 2013 et 2016, la perte de RRF n'est que de 52 070 €. Clairement, les baisses de dotation de l'Etat ont eu un impact moindre sur notre ville, pour plusieurs raisons, mais deux sont prioritaires, le travail fait par l'ensemble des services pour rationaliser les frais de fonctionnement et les recettes propres de notre commune.

En effet, nous avons l'avantage à Caudan d'avoir des recettes fiscales, indépendantes des dotations de l'Etat, qui dépassent 75% de l'ensemble des recettes de fonctionnement, ce qui atténue grandement l'effet de la baisse des dotations.

La masse salariale est contenue et la méthode utilisée pour réfléchir, en cas de départ à la retraite, est la bonne, et c'est d'ailleurs celle que la plus part des communes met en place. En plus, nous n'avons pas d'emploi fictif, et les salaires de la fonction publique restent bien en-deçà de ceux de certains attachés ou soit-disant attachés parlementaires.

On peut noter que l'investissement 2016, à hauteur de 2,5 M€ est réalisé pour 72,41%. Cela est bien mieux que les années passées et on ne peut que s'en féliciter, et rappeler que c'est grâce à un personnel qualifié et responsable que cela est possible.

Le tableau des ratios financiers indique tout le potentiel de notre ville.

On peut donc dire que l'année 2016, on en reparlera lors du vote du compte administratif, est une année qui correspond pour bien des aspects à ce que nous proposons, lors des dernières élections municipales, comme par exemple la construction de logements locatifs avec des loyers accessibles. Sur l'ensemble des permis de construire signés, c'est près de 165 logements « dit sociaux » qui vont sortir de terre dans les deux ans à venir. Nous avons également procédé à l'acquisition d'un véhicule électrique pour assurer une transition énergétique. Nous constatons également la poursuite de la politique d'accessibilité aux bâtiments communaux. Un investissement important en fonction de notre possibilité de dégager un autofinancement important ressort.

D'autres domaines restent à améliorer, mais nous allons dans le bon sens.

S'agissant enfin des orientations budgétaires 2017, je souscris à l'analyse qui est faite de tout faire pour ne pas augmenter la pression fiscale, maintenir un service public de qualité et réaliser des investissements.

Mais nous rentrerons dans le détail lors du vote du budget le mois prochain.

Un point cependant. Vous prévoyez 2,3 M€. Je pense que peut être, mais il faudrait analyser les choses plus finement, un maintien du niveau d'investissement de 2016 est possible, sans mettre en péril la situation de la commune. Cela permettrait de développer, en particulier, la réhabilitation de la voirie, dans certains secteurs, qui a besoin de travaux. Je rappelle que nous sommes à mi-mandat et que certaines voiries indiquées comme prioritaires dans votre programme électoral ne sont pas encore à l'étude.

Donc, c'est vrai, notre analyse est proche de la vôtre sur ce document présentant le DOB, sauf sur votre présentation des éléments du contexte national. J'attends, à ce titre, avec impatience le DOB 2018 et l'analyse critique qui sera proposée ».

Monsieur Vély s'exprime en ces termes : « 2017 sera donc la quatrième année consécutive de baisse de nos dotations. Malgré l'annonce présidentielle de diminution de la baisse, cela reste une réduction significative pour la commune. Le prochain gouvernement, qu'il soit de droite, de gauche ou de nulle part (dernière tendance à la mode) aura en charge de corriger très rapidement le budget de l'Etat 2017 tant il est marqué par l'optimisme de ses hypothèses et la non-sincérité. Ce budget est construit par des responsables qui ne seront pas en charge de l'exécuter. Le sort qui sera alors réservé aux collectivités sera probablement difficile en 2018. La DGF et les autres concours de l'Etat sont destinés à quasiment disparaître et la commune ne pourra alors compter que sur ses propres ressources à brève échéance.

Pour répondre à Christian qui considère qu'il y a un écart entre le programme électoral de la majorité en 2014 et les mesures prises depuis, il faut admettre que la baisse massive de la DGF imposée par les gouvernements successifs depuis 2012 impacte fortement nos investissements avec une perte cumulée de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Face à cette situation, notre commune a choisi de maintenir ses taux d'imposition pour ne pas faire peser sur les contribuables les efforts demandés par l'Etat.

Il nous reste donc le levier des dépenses que nous nous devons continuer d'actionner.

Notre excédent de fonctionnement se maintient à un niveau élevé grâce aux baisses des dépenses réelles. Il faut souligner que la baisse des dépenses de personnel fut de 1% en 2016.

Cette réelle maîtrise des dépenses de personnel ne peut se faire sans le concours de nos agents qui comprennent les enjeux financiers et, en se réorganisant, permettent d'optimiser nos ressources humaines sans réduire le service rendu. Nous sommes aidés aussi par les départs à la retraite qui sont l'occasion systématiquement de repenser les services tout en réduisant la masse salariale avec le remplacement par des agents plus jeunes. La pyramide des âges du personnel est telle que cette opportunité va encore durer.

Les années d'efforts s'enchaînent mais cela est de plus en plus difficile. Les économies les plus accessibles sont déjà réalisées.

Nos investissements durant les années 2012-2016 sont, malgré nos efforts, plus faibles que ceux de la période 2007-2012 (2M€ au minimum à l'époque). Ils ne pourront pas revenir au niveau de ces années fastes dans la conjoncture actuelle.

Nos investissements 2016 ont été majoritairement axés vers notre patrimoine immobilier ou nos équipements (salle des sports, pumptrack, salle des fêtes,

voirie...) donc vers nos concitoyens qui sont les usagers de ces équipements. Des dépenses utiles pour un retour sur investissement perceptible par les Caudanais. Ces efforts de gestion permettent à la commune de conserver de très bons ratios par rapport aux communes comparables.

Nous avons aussi su profiter des taux historiquement bas pour emprunter et financer la rénovation de la salle des sports. La dette par habitant reste très faible avec 390 € et une capacité de désendettement de seulement 19 mois. Ce n'est pas la peine de nous vanter de ces très bons chiffres à l'extérieur de la commune car les bons élèves sont parfois mal vus et pénalisés par rapport aux cancre.

En 2017, les efforts de réductions des dépenses seront plus difficiles et moins producteurs d'économies que par le passé.

La situation de l'EHPAD bien que ne concernant pas directement notre assemblée a des conséquences pour la commune par le niveau de subvention à soutenir pour assurer son fonctionnement. Les actions menées auprès de BSH et la reprise des pavillons permettront de réduire quelque peu les dépenses mais d'autres efforts seront nécessaires si nous ne voulons pas voir notre participation augmenter. La maîtrise du budget communal montre la voie à suivre.

Les recettes attendues sur 2017 sont logiquement inscrites à la baisse compte tenu des éléments négatifs qui sont déjà connus.

Des dépenses stables, des recettes à la baisse, notre autofinancement sera donc réduit sauf très bonnes surprises en cours d'année.

Nos investissements 2017 seront principalement dirigés vers la voirie avec en particulier la zone de Kerpont qui nécessite des travaux. Cette année, nos entreprises seront, à leur tour, prises en compte car elles produisent des rentrées fiscales significatives et nos zones d'activités participent à l'attractivité de la commune.

Les études pour la mairie et la voie verte de Kéranthro sont à mener impérativement sur 2017 (et aussi 2018 pour la mairie) pour que ces programmes structurants soient achevés pour 2020.

Nous l'avons tous compris, la raréfaction de nos ressources ne nous autorise plus à satisfaire rapidement toutes les demandes d'investissement émanant des services, des habitants ou des usagers. Nous participons par exemple aux assemblées générales des associations et nous entendons les demandes multiples. Il nous faut analyser et prioriser ses demandes selon l'intérêt général et notre programme. Des choix difficiles seront à faire et à assumer pour entretenir notre patrimoine tout en développant notre attractivité ».

Monsieur Allain souligne les similitudes d'analyse de la situation nationale avec Christian Dermay.

Monsieur le Maire partage les points de vue des Adjointes qui se sont exprimés, note qu'en ce qui concerne les frais de personnel, il faudra rester vigilant afin d'alourdir le chapitre budgétaire.

Monsieur le Maire estime que la baisse de la dotation globale de fonctionnement enregistrée depuis plusieurs années annonce à plus ou moins long terme sa disparition, sans que cela soit compensé, du moins en 2017, par une revalorisation significative de la dotation de solidarité rurale et du FPIC.

Monsieur le Maire souligne la dynamique des ressources fiscales liées aux constructions réalisées sur la commune, tant dans les zones d'activités qu'en secteur d'habitation. Monsieur le Maire remarque que la population est attentive à l'évolution des taux d'imposition dans les communes et choisissent les moins imposées. Monsieur le Maire note également que le taux de la taxe d'aménagement n'a pas évolué ces dernières années.

Monsieur le Maire indique que les programmes d'investissements 2017 seront arrêtés dans les prochains jours avec un effort soutenu dans le domaine de la voirie et plus particulièrement en direction de la zone de Lann Sévelin et en prévoyant également la voirie définitive de la rue Lann Sapinenn ainsi que la rénovation des rues des écoles et Gadaud. Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises permettra peut-être de constater des bonnes surprises. Monsieur le Maire souligne que l'exécution budgétaire en matière d'investissement a été très bonne.

2 – MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE SECTEUR DE LANN SEVELIN

Par délibération du 6 mai 2013, la Commune avait approuvé les résultats d'un inventaire des zones humides sur le territoire. Cet inventaire était issu d'un premier recensement engagé par Lorient Agglomération en 2006 sur tout le territoire communautaire avec un comité de pilotage communal (élus, usagers locaux, agriculteurs, associations environnementales), complété ultérieurement par un nouveau bureau d'études missionné par la Commune, en partenariat avec les structures du SAGE Blavet et du Syndicat mixte du bassin du Scorff. Si cet inventaire est relativement exhaustif, il se repose sur un état de la connaissance à un instant donné, susceptible d'évoluer au gré d'expertises terrain plus poussées sur des secteurs ciblés. Cela a été le cas suite à la validation du 6 mai 2013, puisqu'une visite sur le terrain d'un technicien du SAGE Blavet a permis d'affiner les contours d'une zone humide d'importance sur le secteur de Lann Sévelin, sur laquelle des doutes avaient été émis.

Cette nouvelle étude pousse donc la commune à valider une nouvelle version de la cartographie d'inventaire des zones humides, et à modifier son plan local d'urbanisme en conséquence. En effet, le PLU protégeant les zones humides par un zonage et un règlement spécifiques, il sera nécessaire de l'adapter à la réalité du terrain. Une procédure de modification simplifiée pour erreur matérielle sera par conséquent engagée prochainement.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modifications de l'inventaire des zones humides sur le secteur de Lann Sévelin,
- de valider la nouvelle cartographie relative à l'inventaire des zones humides sur le territoire communal,
- de s'engager à ce que cette modification de l'inventaire des zones humides soit répercutée dans le plan local d'urbanisme, par une procédure de modification simplifiée,
- de s'engager à faire parvenir aux structures de suivi des SAGE Blavet et Scorff, les résultats de cet inventaire modifié,
- d'autoriser les SAGE à transmettre les données de l'inventaire au format SIG aux structures et personnes qui pourraient en faire la demande.

3 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à 153-48,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 13 janvier 2014, mis à jour le 4 mai 2015,

Vu l'arrêté du maire en date du 3 février 2017 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU pour rectification d'erreur matérielle liée à la délimitation des zones humides sur le secteur de Lann Sévelin,

Le PLU protège les zones humides par un zonage et un règlement écrit spécifiques qu'il s'agit d'adapter compte-tenu de la modification de la carte d'inventaire.

A cette fin, une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme est à mener comprenant une mise à disposition du public pendant un délai d'un mois, avec registre pour consigner les observations.

Une information par voie de presse en pages locales sera effectuée.

Au terme de la phase de consultation du public, un bilan sera établi et soumis au conseil municipal pour approbation du PLU.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de mettre le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs, ainsi que les avis des personnes publiques associées consultées, à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un mois du 13 mars 2017 au 14 avril 2017 inclus,
- de porter à la connaissance du public un avis précisant l'objet de la modification simplifiée et les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- d'ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme. Il sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition,

Le projet pourra être consulté sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.caudan.fr. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : mairie@caudan.fr

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme auprès de la mairie de Caudan, dès la publication de l'avis précisant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

4 – QUARTIER DU LENN SEC'H – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la poursuite du développement du quartier d Lenn Sec'h, la Commune souhaite s'appuyer sur les compétences du Pôle AET de Lorient Agglomération.

La mission attendue est une prestation globale d'assistance à la maîtrise d'ouvrage permettant d'éclairer la Commune sur différentes phases du projet à venir. Elle interviendra à ce titre sur les dimensions suivantes :

- suivi architectural, urbain et paysager global de l'opération
- sélection d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre
- éclairage sur des projets d'équipements spécifiques à l'intérieur de la ZAC
- assistance à la commercialisation

Aussi, afin de répondre aux besoins exprimés par la Commune et conformément aux dispositions des articles .5211-56 et L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, une convention de prestations de services d'aménagement doit être conclue entre la Commune et Lorient Agglomération.

Il sera facturé à la Commune un montant correspondant à un forfait de jours d'intervention des agents de Lorient Agglomération multiplié par un coût de journée. Le coût de journée est calculé sur les bases définies ci-dessous :

- base annuelle 220 jours par an
- un coût moyen par catégorie est calculé à partir des salaires chargés des agents de catégorie A du Budget Principal.
- à ce coût moyen est appliqué un pourcentage de frais d'encadrement et de frais d'administration générale. Au 31 décembre 2015, le coût de revient réel est ainsi fixé à 342 € par jour pour un agent de catégorie A. Ces coûts seront révisés annuellement sur les mêmes bases.

Les prestations complémentaires sollicitées par la Commune au-delà du forfait négocié dans le cadre de la convention initiale seront facturées au coût journalier réel avant abattement.

L'évaluation de la prestation est de 10% d'un équivalent temps plein de catégorie A et conduit à une rémunération annuelle de 7 524 €.

Les sommes facturées sont payables par douzièmes lorsqu'elles sont égales ou supérieures à 15 000 € par an. Dans le cas contraire, elles sont facturées par trimestre.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de prestations de services d'aménagement au profit de la Commune pour une durée de quatre ans, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire en vue de signer ladite convention avec Lorient Agglomération.

5 – CESSION D'UNE TONDEUSE DU SERVICE DES ESPACES VERTS

L'association ADAPEI du Morbihan – Les Papillons Blancs, implantée à Ploërmel, est acquéreuse d'une tondeuse autoportée, acquise en 2014 au prix de 27 533 € TTC.

Le prix de cession proposé est de 13 500 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- de céder à l'association ADAPEI du Morbihan – Les Papillons Blancs la tondeuse pour un montant de 13 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

6 – ACQUISITION FONCIERE – PROPRIETE DE MONSIEUR GUIHUR ET MADAME ELIET

Dans le cadre d'un alignement réalisé route de Manéhic, la Commune propose d'acquérir une bande de terrain actuellement propriété de Madame Yvonne Eliet et de Monsieur Guihur, à prélever sur les parcelles cadastrées en section ZR numéros 12, 13 et 15.

L'acquisition porte sur une contenance totale approximative de 362 m², constituant une dépendance de fait du domaine public.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition du terrain décrit ci-dessus appartenant à Monsieur Guihur et à Madame Eliet,
- de décider le classement du domaine public du terrain à céder,
- de préciser que la cession est effectuée à titre gratuit,
- de désigner l'étude notariale de Maître Lancelot, notaire à Lorient, en vue d'authentifier l'acquisition,
- de préciser que les frais de géomètre éventuels et d'acte notarié sont à la charge de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

7 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Code général des collectivités territoriales stipule que la création, la modification, la suppression de poste dans la fonction publique territoriale relève de la compétence de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de supprimer à compter du 6 février 2017 un poste d'agent de maîtrise principal, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème},
- de supprimer à compter du 1^{er} mars 2017 un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Gérard FALQUERHO